RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Sommaire

Introduction p.

1 - Présentation de la C.C.4.R p.

Son territoire p.

Ses compétences, le champ d'action intercommunal p.

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles retenues
- Compétences facultatives retenues

Son projet de territoire p.

Son fonctionnement p.

Ses moyens p.

2 - Les moyens financiers développés p.

3 - Les délibérations de 2018 p.

4 - Les réalisations de 2018 p.

INTRODUCTION

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

Partie 1

Présentation de la

Communauté de Communes des 4 Rivières

1.1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

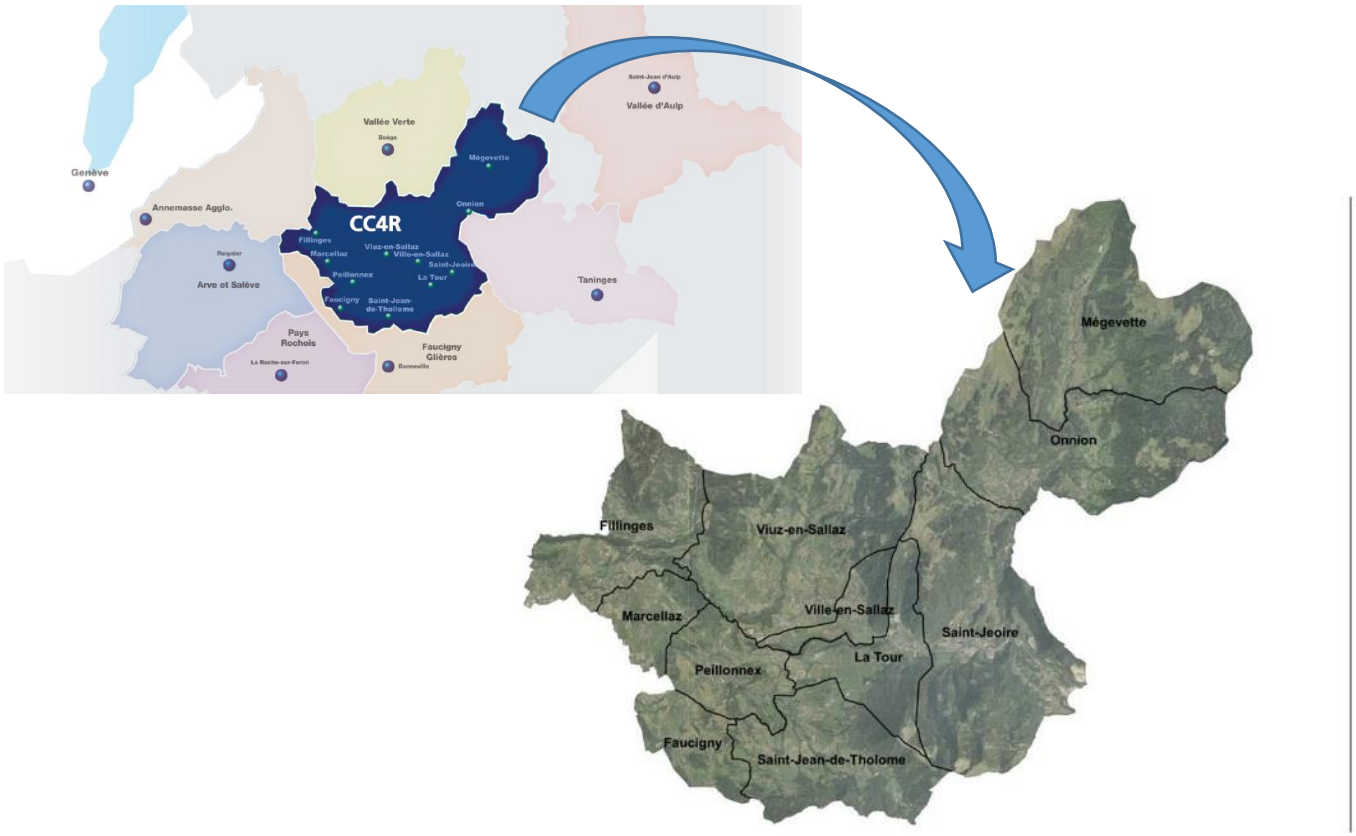

La Communauté de Communes est composée de 11 communes pour une superficie de135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette Onnion, Peillonnex, Saint6Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus importante est Viuz-en-Sallaz avec 4 309 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 571 habitants.
La CC4R occupe un territoire vaste avec 18 929 habitants au 1er janvier 2018, constitué d'un espace de campagne et de moyenne montagne et situé entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

Commune	Population 2018	Commune	Population 2018
FAUCIGNY	605	PEILLONNEX	1 410
FILLINGES	3 390	SAINT JEAN DE THOLOME	978
LA TOUR	1 262	SAINT JEOIRE	3 246
MARCELLAZ	993	VILLE EN SALLAZ	889
MEGEVETTE	571	VIUZ EN SALLAZ	4 309
ONNION	1 276		

Un territoire à forte identité culturelle

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble **cohérent à plusieurs niveaux** :

- D'un **point de vue administratif** la plupart des communes de la CC4R appartiennent **à l'ancien canton de Saint-Jeoire ;**
- Toutes forment **un ensemble compact et continu** géographiquement ;
- L'ensemble des communes de la CC4R entretient **des relations historiques et fonctionnelles privilégiées** entre elles. La Communauté de Communes existe depuis 1993 ;
- Enfin toutes ces communes sont désormais investies avec la CC4R dans une démarche de SCOT ;

En conclusion cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux cotés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

Un territoire à forte croissance démographique

La croissance démographique est le moteur de développement de la CC4R du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connait une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet entre 1999 et 2018, le nombre d'habitants a augmenté de 31%.

Dans un esprit harmonieux du territoire, la CC4R a décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années soit près 7 000 habitants supplémentaires.

Commune	***Population 1990***	***Population 1999***	***Population 2007***	***Population 2010***	***Population 2013***	***Population 2017***	***Population 2018***
TOTAL	*11 992*	*14 441*	*16 665*	*17 500*	*18 389*	*18 885*	*18 929*

Dénomination des habitants

Communes	Habitants
Faucigny	Faucignerands
Fillinges	Fillingeois
La Tour	Tourinois
Marcellaz	Marcellanais
Mégevette	Mégevans
Onnion	Onnionais
Peillonnex	Peillonnexois
St Jean de Tholome	Tholoméens
Saint-Jeoire en Faucigny	St Jeoiriens
Ville-en-Sallaz	Villageois
Viuz-en-Sallaz	Viuziens

Un territoire à forte dynamique économique

Le territoire comptait 2 339 établissements économiques fin 2017 sur la CC4R. Cela concernait 4 192 personnes employées en 2015. Le territoire dénombre une baisse du nombre d'allocataire du RSA à 84 personnes en 2017 pour 10 608 actifs.
La population est dotée de moyens financiers au-dessus de la moyenne nationale avec un revenu disponible brut médian de 27 180 euros.
Le pouvoir d'achat cumulé à la hausse de population a entrainé une hausse du prix de l'immobilier : ce dernier a été multiplié par 3,49 en 15 ans, le prix des terrains a subi le même accroissement (multiplication par 4,58 pour la même période). Toutefois, la moyenne des prix reste inférieure de 11% à la moyenne départementale.

Statut	1990	1999	2015
Agriculteurs exploitants	184	112	62
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	472	536	685
Cadres et prof. intellectuelles sup.	484	596	1 294
Professions intermédiaires	1 136	1 644	2 907
Employés	1 244	1 692	2 575
Ouvriers	1 984	2 132	2 257
Chômeurs	302	417	828
Total	**5 806**	**7 129**	**10 608**

1.2 - LES COMPETENCES DE LA CC4R

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi de mettre en commun des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser plusieurs actions sur le territoire. Pour rappel, en 2017, les communes du territoire de la CC4R ont refusé de transférer la compétente PLUI.
Au 31 décembre 2018, les compétences de la CC4R étaient les suivantes :

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES AU SENS DE L'ARTICLE L 5214-16 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

1.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1.1.1 Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).
Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte,

1.1.2 Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS),

1.1.3 Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,

1.1.4 Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire ;

1.1.5 Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.
Pour cela, la CC4R pourra adhérer à un Syndicat Mixte pour la conduite des actions de transport public.

1.2 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE :

1.2.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

1.2.2 Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises,

1.2.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),

1.2.4 Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme

1.2.5 Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz-en-Sallaz,

1.2.6 Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique.

1.3 AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1.4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES:

Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries.

Pour l'exercice de la compétence « Traitement », la Communauté de Communes adhèrera à un ou plusieurs syndicats mixtes.

II COMPETENCES OPTIONNELLES AU SENS DE L'ARTICLE L 5214-16 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

2-1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

2.1.1 Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire

2.1.2 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement dans sa rédaction applicable au 1er janvier 2016, à savoir :

- ✓ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- ✓ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- ✓ La défense contre les inondations,
- ✓ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2.1.3 Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau, notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON), les Espaces Naturels Sensibles et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE) conformément à l'alinéa 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement, ou toute autre forme de contrat poursuivant les mêmes objectifs.

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes adhèrera à un Syndicat Mixte. Elle percevra également la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et en reversera le produit au Syndicat Mixte exerçant la compétence.

2-2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

2.2.1 Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.

***2*-3 CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'ENSEIGNEMENT**

2.3.1 Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents,

2.3.2 Gestion du site du château de FAUCIGNY,
2.3.3 Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire,
2.3.4 Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire de type terrains de football : création, rénovation et maintien des terrains de football et des équipements, bâtiments et annexes utiles à la pratique du football sur lesdits terrains,

2-4 ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.4.1 Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière.
Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R pourra adhérer à un syndicat mixte.
2.4.2 Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
2.4.3 Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans le cadre des politiques contractuelles en direction de l'enfance et la jeunesse.
2.4.4 Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer financièrement à la mise place d'un service d'aide à la personne
2.4.5 Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental…) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.
2.4.6 Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;
2.4.7 Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal ;

Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse…).

III COMPETENCES FACULTATIVES AU SENS DE L'ARTICLE L 5211-17 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

3-1 ACTIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1.1 Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Savoie Biblio,
3.1.2 Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
3.1.3 Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux…),
3.1.4 Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
3.1.5 Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R,
3.1.6 Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un évènement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.

3-2 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.2.1 Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste).
Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers / itinéraires de randonnées de la CC4R. (Délibération du Conseil Communautaire)
3.2.2 Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours ;

3-3 AGRICULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.3.1 Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole ;
3.3.2 Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire ;
3.3.3 Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés ;

1.3 - UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CC4R

La CC4R intervient dans de nombreux domaines, aussi bien auprès des entreprises et des porteurs de projets comme l'économie, l'agriculture ou l'aménagement du territoire, que dans le quotidien des habitants dans les domaines du social, du transport ou de l'enfance-jeunesse.

ECONOMIE	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ENVIRONNEMENT	SERVICES A LA POPULATION
Agriculture	SCOT	Gestion des cours d'eau	Affaires sociales
Zones d'Activités Economiques	Urbanisme	Ordures Ménagères	Culture et Patrimoine
Aide à l'implantation d'entreprises	Réseaux de communication	PDIPR	Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
	Logement et cadre de vie	ENS	Transport

1.4 - FONCTIONNEMENT DE LA CC4R

La Communauté de Communes est gérée par un conseil communautaire et par différentes instances.

A - Le conseil communautaire

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi n°2010-1563 modifiée du 16/12/2010 avait posé les principes de réduction et de modification de la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.
Compte tenu de l'ampleur des compétences et des budgets gérés par les intercommunalités, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, précisée par la loi du 17 mai 2013, a prévu l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par les conseillers municipaux en leur sein.

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune. Chaque commune est représentée par deux délégués *à minima*. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent 35 délégués au 31 décembre 2018 (suite à mise en œuvre de l'accord sur la représentation des communes) :

Commune de Faucigny

- Bernard CHATEL
- Danielle GRIGNOLA

Commune de Fillinges

- Bruno FOREL
- Paul CHENEVAL
- Jacqueline GUIARD
- Isabelle ALIX
- Olivier WEBER

Commune de La Tour

- Daniel REVUZ
- Jean PELLISSON
- Danielle ANDREOLI

Commune de Marcellaz

- Bernard CHAPUIS (jusqu'au 15 janvier 2019)
- Léon GAVILLET

Commune de Mégevette

- Max MEYNET-CORDONNIER
- Chantal BEL

Commune d'Onnion

- Yvon BERTHIER
- Catherine MARIN
- Jocelyne VELAT

Commune de Peillonnex

- Daniel TOLETTI
- Catherine BOSC
- Daniel VUAGNOUX

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

- Christine CHAFFARD
- Philippe GEVAUX

Commune de Saint-Jeoire

- Nelly NOEL SANDRIN
- Michel CHATEL
- Carole BUCZ
- Christophe BOUDET
- Gilles PERRET

Commune de Ville-en-Sallaz

- Laurette CHENEVAL
- Léandre CASANOVA

Commune de Viuz-en-Sallaz

- Serge PITTET
- Maryse BOCHATON
- Gérard MILESI
- Pascal POCHAT-BARON
- Monique MOENNE
- Florian MISSILLIER

En 2018, le conseil communautaire s'est réuni 10 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence**. Au final, ce sont plus de 66 délibérations prises pour le quotidien des habitants et des entreprises.** Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures à Marcellaz, siège social de la communauté.

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est **Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges**
Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

B - Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents qui étaient les suivants en 2018 :

- ✓ **1er Vice-président : Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz en charge de l'Aménagement du territoire et des travaux.**
- ✓ **2ème Vice-présidente : Nelly NOEL-SANDRIN, Maire de Saint Jeoire en charge des affaires sociales et Petite Enfance**
- ✓ **3ème Vice-président : Bernard CHATEL, Maire de Faucigny en charge de l'Agriculture**
- ✓ **4ème Vice-présidente : Christine CHAFFARD, Maire de St-Jean de Tholome en charge du développement durable et de l'environnement.**
- ✓ **5ème Vice-présidente : Chantal BEL, Adjointe à la Mairie de Mégevette en charge de la culture et patrimoine.**

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire **puisse prendre certaines décisions** par délégations du conseil communautaire. Il en va de même **pour le président**.

Une délibération du 20 novembre 2017 modifie les champs d'intervention dans lesquels ces deux entités (bureau et président) peuvent intervenir par délégation du conseil communautaire en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, il intervient dans les sujets suivants :

1. Décision de procéder à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée supérieure à 12 ans.
2. Approbation des servitudes de toute nature sur des parcelles appartenant à la Communauté de communes et acquisition de servitude en faveur de la Communauté de communes.
3. Décision d'aliéner de gré à gré, ou de la cession à titre gratuit, de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 Euros.
4. Décision d'émettre les avis sur les PLU et autres documents lorsque cela est prévu par les textes et de permettre au Président de signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
5. Décision et approbation des conditions de location, d'affectation et d'occupation des biens et immeubles appartenant à la Communauté de communes et approbation des règlements d'utilisation des parties affectées à l'usage du public.
6. Décision de remises gracieuses des dettes ou pénalités dont le montant n'excède pas 5 000 Euros.
7. Décision d'affectation des subventions exceptionnelles aux associations dont les montants ne dépassent pas 3 000€
8. Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les communes membres ;
9. Prendre toute décision concernant le remboursement sur justificatifs des frais réels des élus et des agents occasionnés par les missions qui leur ont été confiées par le Président, le Bureau ou le Conseil Communautaire ;
10. Fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires ;

C - Les commissions permanentes :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de maintenir six commissions thématiques. Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux et discutent de projets ou d'enjeux d'intérêts communautaires.

La Commission d'Appel d'Offres CAO s'est réunie en 2018, pour attribuer le marché de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif.

La Commission Finances ne s'est pas réunie en 2018, le débat d'orientation budgétaire et la préparation du vote du budget ayant été traités directement en conseil communautaire.

D - Les commissions thématiques et groupes de travail :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de maintenir six commissions thématiques. Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux et discutent de projets ou d'enjeux d'intérêts communautaires.

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

↳ Point sur le réseau bibliothèques, bilan de la programmation culturelle « Pleines lunes », compte-rendu du calendrier festif.
↳ Présentation du bilan des bibliothèques en présence des bibliothécaires de Savoie-Biblio, bibliothèque du Département, réflexions sur les travaux du château de Faucigny, programmation culturelle à valider, suivi du calendrier festif, projets Bibliothèques 2018 et CTL (Contrat Territoire Lecture), étude de la demande de subvention de la fête de la préhistoire d'Onnion

↳ Présentation du bilan d'activités 2016 et des projets 2017 de l'association Paysalp, point sur l'avancée de la création de l'EPCC « Musique en CC4R »,3. Point sur les projets du réseau des bibliothèques

La Commission Action Sociale - Enfance s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

↳ MJCi : Bilan activité 2016/2017 de l'association ;

↳ ALSH : Présentation du service ALSH à compter du 1er septembre 2018 ;

↳ Travaux d'aménagement des crèches pour 2018

↳ Bilan d'activité 2017 des crèches de la CC4R - présentation du rapport par la coordinatrice Mme BOURRET

↳ Discussion sur la modification des critères d'attribution des places en Crèches et présentation de la modification du règlement de fonctionnement lié à la vaccination

↳ Discussion sur le fonctionnement de l'épicerie sociale

↳ Attribution Places et présentation des propositions - Lot 1 - Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire

↳ Attribution Places et présentation des propositions - Lot 2 – Fillinges

↳ Discussion sur la modification des critères d'attribution des places en Crèches et présentation de la modification du règlement de fonctionnement lié à la vaccination

Critères	Cotation	Précisions	Proposition à discuter
Lieu de domicile	Si habite 8 (ou 3) communes = 10 Si habite 3 (ou 8) communes = 5 Si autre lieu d'habitation = 0	**La priorité est donnée :** Aux habitants des communes du territoire (un justificatif de domicile ou de l'employeur sera demandé dans la constitution du dossier)	Bonification liée à la distinction de périmètre pour éviter toute contestation de citoyens
Autre enfant fréquentant la structure en même temps	OUI = 2 NON = 0	Un enfant de la fratrie fréquentant déjà (et encore) la structure	Pas de modification pour éviter que des fratries monopolisent les places en crèche
Enfant porteur de handicap	OUI = 8 NON = 0	Cotation majorée pour Handicap	Proposition de bonification pour faciliter son accueil en crèche - difficulté d'accueil chez les AM

Enfant ou parent porteur de maladie grave	OUI = 4 NON = 0		Il s'agit d'un frère, d'une sœur ou d'un parent
Situation familiale	Famille monoparentale = 2 Couple ou vie maritale = 0	Ou parent Isolé	Légère augmentation - Attention aux falsifications
Les 2 parents travaillent	OUI = 3 NON = 0	~~La recherche d'emploi active est considérée comme travail~~	Augmentation de points et suppression du caractère de recherche d'emploi ?
Fréquentation	1 à 2 jours / semaine = 1 3 jours = 2 4 à 5 jours = 3	Critère de fréquentation pondéré à la demande des élus de la CC4R.	Pas de modification - critère très subjectif
Revenu total mensuel du foyer	• Jusqu'à 1000 € = 10 • De 1001 à 2000 €= 8 • De 2001 à 3000 €= 6 • De 3000 à 5000 € = 4 • Supérieur à 5000 € = 2 • Absence de données= 0	Revenus du foyer (sur la base de l'avis d'imposition) **et** déclaration des revenus (France et Suisse) **et** des copies de fiches de paie	Echelonnement plus important Ne pas pénaliser les gros revenus

↳ Bilan d'activité 2017 de l'ADMR

↳ Discussion sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens

La commission Environnement - Développement durable ne s'est pas réunie durant l'année 2018.

En parallèle de ces commissions, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place afin de discuter de sujets particuliers. Il s'agit des groupes de travail suivants :

Le groupe de travail Déchets qui s'est réuni à 3 reprises en 2018 et a travaillé sur :

↳ Postes de fonctionnement, investissements, recette RS

↳ Question sur la suppression des actions communales

↳ Démarrage des refus de collecte au 15/01

↳ Lancement de l'étude de reprise de la collecte en gestion propre le 12/01

↳ Etude comparative SIVOM / Sidefage

↳ Modification sommaire du règlement intérieur des déchetteries (pour délibération au CC de février) et réflexion globale sur le fonctionnement des futures déchetteries

↳ Mise en place effective avis déchets sur actes urbanisme

↳ Plan d'optimisation de l'implantation du tri sélectif : planning et propositions pour la communication

↳ Réunions CC4R avec chaque commune (en mairie + terrain) et mise en place d'un document de validation des implantations à l'issue des rencontres, par la commune et/ou propriétaire terrain

↳ Communication : intégrations paysagères SIVOM, animation point de tri lors semaine DD…

↳ Boîte à idées (ex : cendriers de poche CC4R à distribuer au Lac du Môle, mise en place de bornes de tri à l'intérieur des salles des fêtes et stades de foot…)

↳ Echange d'idées avec le groupe de travail pour réflexion sur des projets annexes, non prioritaires, qui pourront être déployés si temps de service et budget disponibles Présentation du RPQS

↳ Avancée des projets de déchetterie : Saint-Jeoire / Peillonnex

↳ Communication en lien avec le plan d'optimisation du tri sélectif

D - Les Organismes extérieurs :

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent la CC4R dans les décisions émises ou votées.

Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens :

- Le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital Annemasse/Bonneville
- L'association PAYSALP
- L'association MJCI Les Clarines
- L'association Ecole de Musique Intercommunale
- L'association ADMR de Saint-Jeoire
- Comité de Pilotage du CDDRA –Genevois Français
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents SM3A par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de rivière Giffre/Risse
- Le Syndicat Mixte SCOT Cœur du Faucigny en charge de l'élaboration du SCOT
- Le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC/PROXIMITI) en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la CC4R,
- Le Syndicat Mixte de la Région de Cluses SIVOM de Cluses et le Syndicat mixte Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny-Genevois SIDEFAGE pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers

1.5 - LES MOYENS DE LA CC4R

Des ressources humaines :

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions. Au 31 décembre 2018, la CC4R comportait un effectif de 13 agents dont les missions sont les suivantes :

Services	Effectif	Situation Administrative
Administration Générale	Un Directeur Général des Services	Titulaire 35h
	Un Directeur Général Adjoint des Services	Titulaire 35h
	Une Secrétaire Comptable/ RH /Accueil	Titulaire 35h
Service Environnement	Un chargé de mission Environnement	Titulaire 35h
Service Culturel	Une chargée de mission culture/bibliothèque	Titulaire 35h
Service Urbanisme	Une Instructrice	Titulaire 35h
	Une Instructrice	Titulaire 35h
	Un instructeur	Titulaire 35h
	Un instructeur	Contractuel 35h
Service Déchets	Une responsable en charge de la politique Déchets	Titulaire en disponibilité - Contractuel 35h
	Une assistance de la responsable en charge de la politique Déchets	Titulaire 35h
Service Espaces Verts – Gardien du Lac du Môle	Un agent technique polyvalent	Titulaire 35h
Chargé de mission	Un agent technique pour l'étude Eau Assainissement pour l'étude	Contractuel 35h

En complément des effectifs cités, la CC4R compte deux emplois non pourvus :

- Un premier emploi de catégorie A laissé vacant par le poste du DGS ;
- Un autre emploi de catégorie A laissé vacant pour détachement auprès du CNFPT ;

L'année 2018 a été marquée particulièrement par le recrutement d'un agent technique afin de mener une étude sur la gestion de l'Eau et l'Assainissement sur le territoire de la CC4R. (Délégation à un syndicat, gestion direct avantages et inconvénients)

Des locaux administratifs et techniques :

Le siège social de la CC4R se situe à :
Mairie de Marcellaz - 3 place de la Maire – 74250 MARCELLAZ

Les bureaux administratifs se situent à :
28, chemin de la Ferme Saillet, 74250 FILLINGES

Les heures d'ouverture au public de la CC4R sont les suivants :
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

Le service Urbanisme est ouvert au public les lundis, mardis, jeudi et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

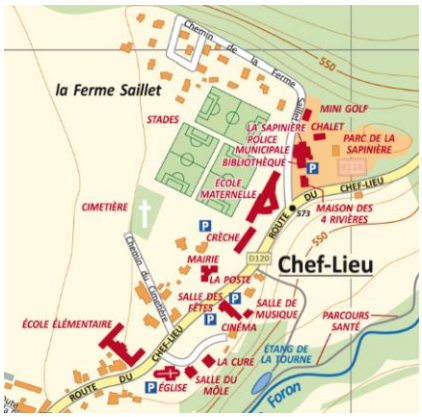

Les autres biens intercommunaux :

La communauté de communes dispose également d'autres équipements :

- **L'immeuble des 4 rivières** situé à Viuz-en-Sallaz. Ce bâtiment est loué à des commerçants ou de professionnels de la santé. Une salle a été aménagée en 2015 pour organiser les réunions des commissions ;
- **Le Lac du Môle** et ses alentours situés sur les communes de Ville-en-Sallaz, de Saint-Jeoire et La Tour. Ce lac est géré par la CC4R depuis la disparition du syndicat de gestion. Un chalet est mis à disposition du gardien du lac et les équipements publics des alentours (tables de pique-nique, toilettes, local technique) sont la propriété de la CC4R ;
- **Le Château de Faucigny**. Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la CC4R par transfert de compétence. Il est entretenu et aménagé& directement par la CC4R.
- **Le bâtiment Ratmo** situé à la ZAE les Tattes - 986, rue de l'Industrie à Viuz en Sallaz. La CC4R a fait l'acquisition d'un bâtiment artisanal afin d'accueillir prochainement les services du Syndicat intercommunal des eaux Rocailles et Bellecombe SRB et l'association ALVEOLE.
- **Les déchetteries**
- **Les terrains de foot et leurs vestiaires**
- **Les bâtiments accueillant les 5 crèches du territoire**
  Fillinges Les Farfadets 852 route du Chef Lieu, 09 66 88 83 56**,** fillinges@creche-la-maison-bleue.fr
  Onnion Les Rissons Place de l'Eglise, 04 50 35 68 91**,** onnion1@creche-la-maison-bleue.fr
  Saint Jeoire La Vie Là 336 Avenue de Trémercier, BP 17, 04 50 35 97 08, saintjeoire1@creche-la-maison-bleue.fr
  Viuz en Sallaz Les Marmousets 956 avenue de Savoie, **04 50 36 94 93 (de 2 mois à 15 mois),** viuz1@creche-la-maison-bleue.fr **et Les Fripouille Sentes Le Pré de la Cure**, 04 50 31 43 03 (de 16 mois à 3 ans), viuz2@creche-la-maison-bleue.fr
- **Les 6 zones d'activités intercommunales à vocation économiques :** ZAE de Findrol et de bègues à FILLINGES, ZAE des Tattes à VIUZ EN SALLAZ et PEILLONNEX, ZAE du Taney à LA TOUR et ZAE de la Géode et du Pallud à SAINT-JEOIRE
- **Un zone d'accueil des gens du voyage sur la commune de VIUZ-EN-SALLAZ**

Partie 2

Les moyens financiers de la CC4R

2.1 - Le fonctionnement de la structure

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **7 535 977.32 €**

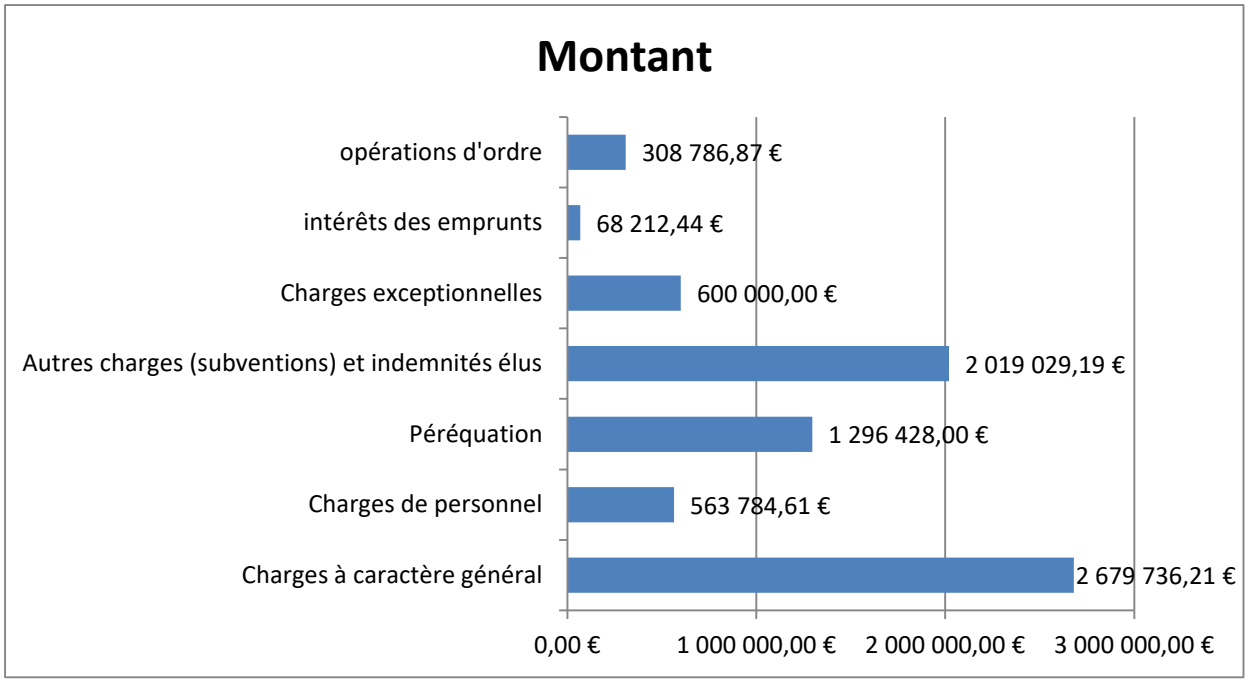

RECETTES DE FONCTIONNEMENT **8 143 758,04 €**

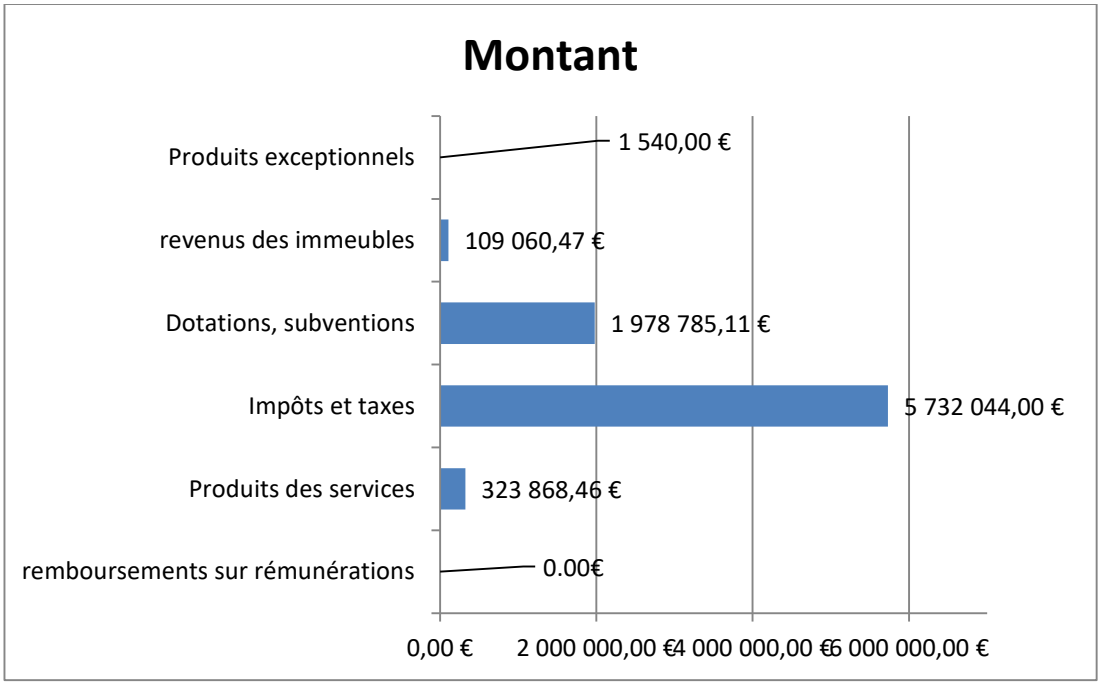

La CC4R a enregistré en 2018 des dépenses de fonctionnement à hauteur de 7 535 977,32 euros pour 8 143 758,04 € euros de recettes.

2.2 - L'investissement intercommunal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT **2 229 969.71 €**

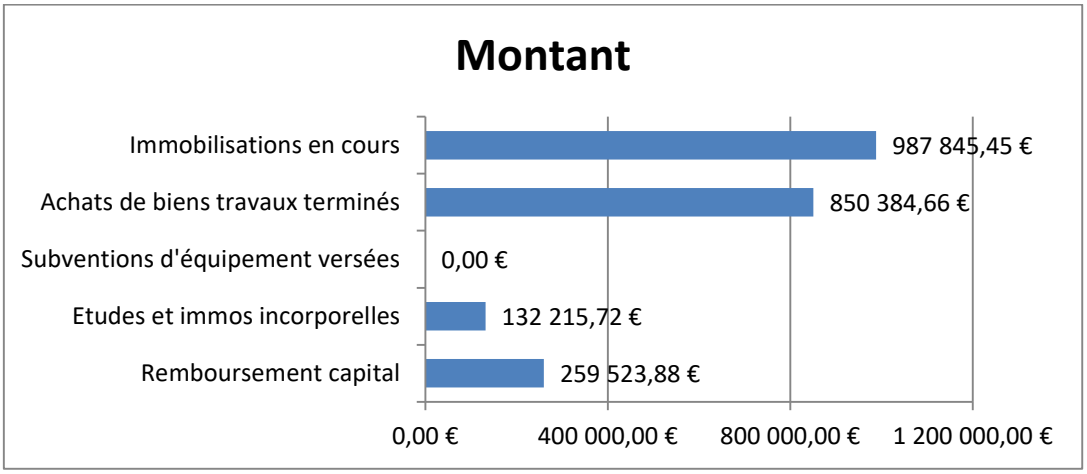

RECETTES D'INVESTISSEMENT **666 054,58 €**

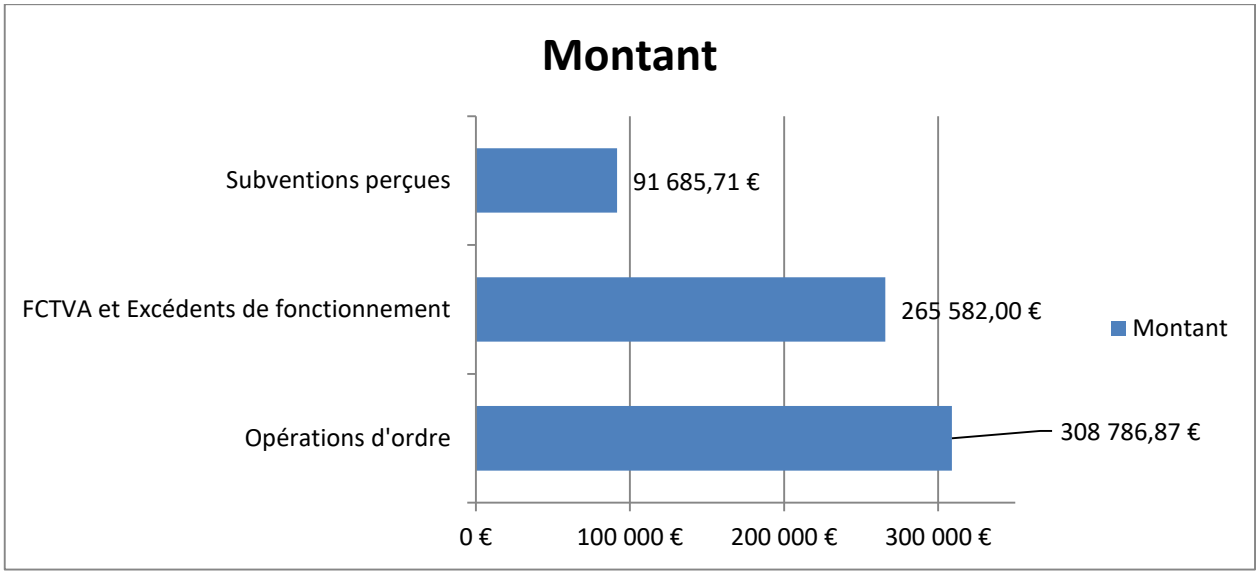

La CC4R a investi 2 229 969,71 euros en 2018 pour 666 054,58 euros de recettes d'investissement.

Le service comptable et financier a émis 1 214 mandats (NDLR : nombre de dépenses payées)

et 355 titres (NDLR : nombre de recettes à percevoir)

Partie 3

Les délibérations de la CC4R

en 2018

JANVIER	
20180122 01	Assurance statutaire - groupement de commande VISE.pdf
20180122 02	Rapport Débat Orientation Budgétaire 2018 VISE.pdf
20180122 03	Désignation représentant EPIC musique en 4 rivières VISE.pdf
FEVRIER	
20180219 01	Approbation compte gestion et administratif 2017 - budget principal VISE.pdf
20180219 02	Approbation compte gestion et administratif 2017 - budget annexe VISE.pdf
20180219 03	Affectation des résultats aux budgets 2018 VISE.pdf
20180219 04	Vote du budget principal 2018 VISE.pdf
20180219 05	Vote du budget annexe 2018 VISE.pdf
20180219 06	Vote des taux fiscalité ménage 2018 - TH TFB TFNB VISE.pdf
20180219 07	Vote des taux fiscalité professionnelle - CFE.pdf
20180219 08	Vote des taux fiscalité déchets - TEOM VISE.pdf
20180219 09	Attribution de subventions aux associations VISE.pdf
20180219 10	Attribution de Compensation 2018 VISE.pdf
20180219 11	Attribution du marché de travaux de construction de la déchetterie de Saint-Jeoire VISE.pdf
MARS	
20180326 01	Modification statutaire numéro 9 VISE.pdf
20180326 02	Demande de subvention FDDT 2018 VISE.pdf
20180326 03	Indemnité 1er trimestre - trésorière VISE.pdf
20180326 04	Instauration du télétravail pendant 1 an VISE.pdf
20180326 05	budget annexe ZAE 2018 - DM1 VISE.pdf
MAI	
20180514 01	Validation APD terrain football et lancement travaux VISE.pdf
20180514 02	Positionnement périmètre PPT VISE.pdf
20180514 03	Modification statut pisciculture du lac du Mole VISE.pdf
20180514 04	Garantie d'emprunt - MJCi VISE.pdf
20180514 05	demande de financement Contrat Territoire Lecture CTL VISE.pdf
JUIN	
20180618 01	MOTION - Extension du périmètre du Scot du cœur de faucigny.pdf
20180618 02	Signature avenants - marche travaux ZAE et déchetterie saint jeoire.pdf
20180618 03	Travaux du terrain de foot saint jeoire - marche et lancement.pdf
20180618 04	Signature avenant - Contrat Enfance Jeunesse VISE.pdf
20180618 05	Signature contrat territoire collecte ECO Mobilier VISE.pdf
20180618 06	Signature contrat territoire collecte ECO Mobilier.pdf
20180618 07	Désignation représentant salarie - EPIC Musique en 4 rivières VISE.pdf

JUILLET	
20180716 01	Validation rapport délégation - gestion des crèches - La maison bleue VISE.pdf
20180716 02	Validation rapport activités de la CC4R pour 2017 VISE.pdf
20180716 03	Adhésion groupement assurances statutaire CDG 74 VISE.pdf
20180716 04	Groupement de commande - étude bilan PPT roc enfer VISE.pdf
20180716 05	proposition nomination directeur EPIC VISE.pdf
SEPTEMBRE	
20180924 01	Avenant au marché de travaux - Déchetterie de Saint-Jeoire VISE.pdf
20180924 02	Exonération de locaux professionnels TEOM pour 2019 VISE.pdf
20180924 03	
20180924 04	Acquisition terrain GDV - Rectification de délibération VISE.pdf
20180924 05	Fixation produit attendu taxe GEMAPI 2019 VISE.pdf
20180924 06	Subvention école de musique - modification délibération VISE.pdf
20180924 07	Convention objectifs OT des Alpes du Léman VISE.pdf
20180924 08	Rapport activité 2017 - SM3A VISE.pdf
20180924 09	Rapport activité 2017 - SM4CC VISE.pdf
20180924 10	Rapport activité 2017 - SIDEFAGE VISE.pdf
20180924 11	Rapport activité 2017 - Scot des 3 Vallées VISE.pdf
OCTOBRE	
20181015 01	Indemnité trésorier - Part Catherine BAUD VISE.pdf
20181015 02	Modification de la convention objectifs et de moyens avec OT du massif des Brasses VISE.pdf
20181015 03	Approbation de la modification statutaire du SM4CC VISE.pdf
20181015 04	Adhésion au service de médecine préventive du CDG74 VISE.pdf
20181015 05	Modification règlement de fonctionnement des 5 MAC VISE.pdf
20181015 06	Ecole de musique – Convention de partenariat - utilisation des moyens généraux VISE.pdf
NOVEMBRE	
20181119 01	Demande de financement DETR 2019 - football et crèche de VIUZ.pdf
20181119 02	Attribution marche de collecte OM 2019.pdf
20181119 03	RPQS 2017 - SIVOM de Cluses - prise de connaissance.pdf
20181119 04	Modification critères attribution des places MOD.pdf
20181119 05	DM Budget principal 2018 - section investissement.pdf
20181119 06	Demande subvention épicerie sociale cd74.pdf
DECEMBRE	
20181217 01	Intérêt communautaire - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.pdf
20181217 02	Avenant transmission électronique des actes - commande publique.pdf
20181217 03	Avis ouverture dominicale Casino France Viuz-en-Sallaz.pdf
20181217 04	Attribution subvention - Initiative Genevois 2018.pdf
20181217 05	Autorisation 2019 d'ouverture crédits investissement.pdf
20181217 06	Renouvellement convention objectifs et moyens ADMR 2019-2021.pdf

Partie 4

Les principales réalisations de la CC4R

en 2018

I - Administration générale

Une modification des compétences de la CC4R

Lors de sa séance du 26 mars 2018, le conseil communautaire a souhaité modifier ses statuts. Depuis, cette date, la communauté de communes est devenue compétente pour l'organisation de la mobilité sur le territoire intercommunal des 4 Rivières conformément à la loi transport. Dans cette même délibération, les élus ont souhaité confier l'exercice de la compétence au Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes.
Par délégation de compétence, le syndicat qui est plus connu sous la marque PROXIMITI, gère l'ensemble des services réguliers de transport public de personnes et des services de transport à la demande ainsi que des transports scolaires, à l'exception :

- de l'organisation et l'exploitation des services d'autopartage et de covoiturage ;
- de la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle (accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans de mobilité).

II - Aménagement du Territoire et Développement Economique

Service commun d'instruction d'urbanisme :

La CC4R procède pour le compte des communes à un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. **En 2018, 1 258 dossiers ont été traités par les 4 agents**.

La répartition par communes est la suivante :

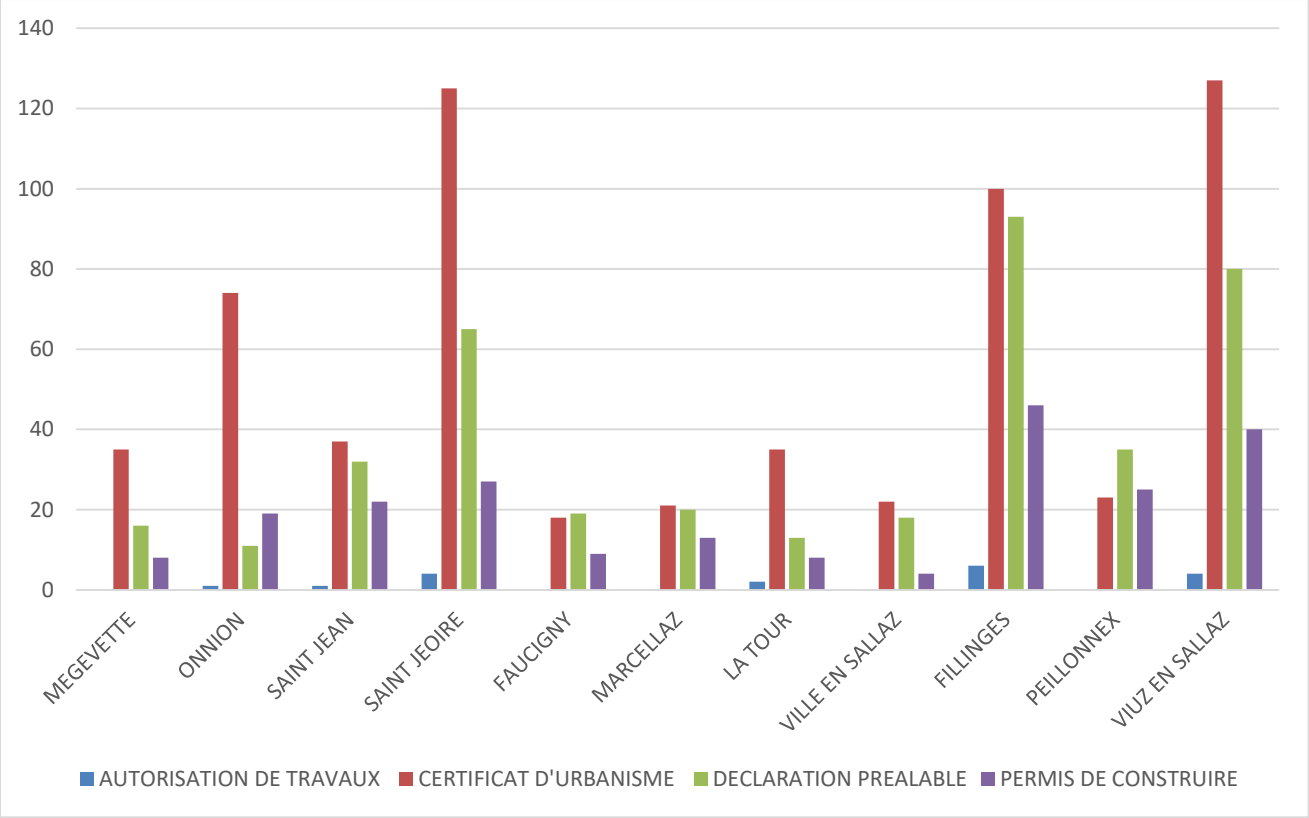

Le service urbanisme se compose de 4 instructeurs. Leurs principales missions sont les suivantes :

- ☞ Accueil des pétitionnaires ;
- ☞ Consultances des organismes extérieurs (services Assainissement /Eau/ Bâtiments de France/ EDF / DDT/SDIS/Commission accessibilité…) ;
- ☞ Complétude des dossiers : 70 à 80 % des dossiers déposés sont incomplets ;
- ☞ Instruction du dossier ;
- ☞ Présence dans les commissions d'urbanisme ;
- ☞ Présence dans les consultances architecturales ;
- ☞ Conseil auprès des élus sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme

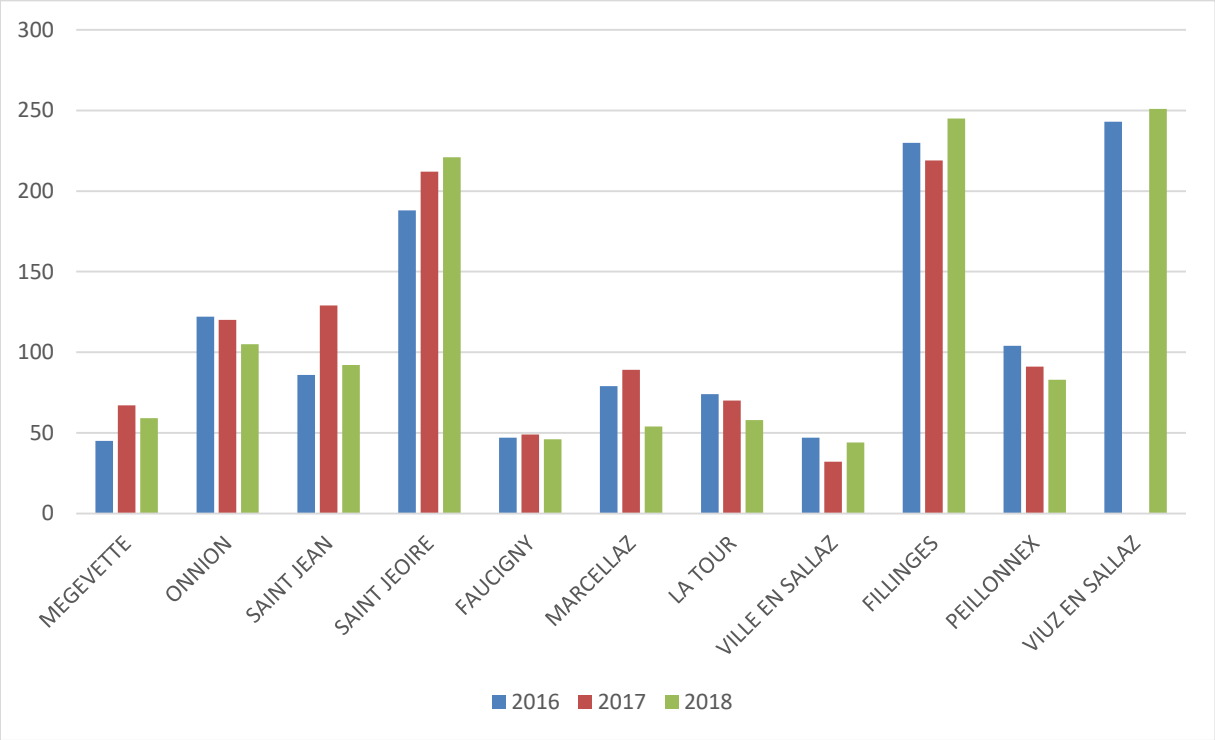

Le service consultance architecturale

Avant de déposer un permis de construire, il est possible de recevoir des conseils utiles sur la conception architecturale du projet de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la CC4R sont à la disposition des pétitionnaires pour apporter une assistance architecturale et réglementaire sur les projets déposés.
Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des Quatre Rivières en partenariat avec les Communes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74). L'architecte consultant est là pour aider dans l'élaboration des projets. Il ne peut en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte consultant ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Bilan des consultances 2018 : 73 consultances sur l'ensemble du territoire

Communes	Nombre rendez-vous
Marcellaz	0
Peillonnex	1
Faucigny	0
Fillinges	8
La Tour	2
Ville-en-Sallaz	1
Viuz-en-Sallaz	9
Mégevette	0
Onnion	2
Saint Jean de Tholome	22
Saint Jeoire	28

Développement du service de transport en commun :

En 2017 et 2018, le travail s'est principalement focalisé sur les propositions nouvelles selon les besoins des usagers des lignes de transports en commun gérées par le SM4CC/Proximiti et la modification du parcours afin de faciliter la vie quotidienne des usagers.

Le service de transport collectif est assuré par un syndicat SM4CC regroupant 4 Communautés de Communes fondatrices (Arve et Salève, Faucigny-Glières, Pays Rochois et Quatre Rivières). Sur tout le territoire de la CC4R, le Syndicat gère sous l'entité commerciale PROXIMITI, l'ensemble des services de transport scolaire, ainsi qu'une Ligne de transport urbain entre Saint-Jeoire et Reignier (via l'Hôpital du CHAL).

Par délibération en date 26 mars 2018, le syndicat mixte est l'autorité compétente pour l'organisation de la mobilité sur le territoire intercommunal des 4 Rivières. À ce titre, il organise des services réguliers de transport public de personnes et des services de transport à la demande ainsi que des transports scolaires.

C'est dans ce contexte que la SM4CC a travaillé toute l'année 2018 à faire évoluer son offre à travers un schéma de développement du transport collectif. Il s'agit pour les élus de la CC4R de permettre à la fois de diminuer le nombre d'automobilistes sur les routes aux heures de pointe et d'assurer une desserte minimale pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion.

Ce schéma devrait aboutir à la mise en place d'une nouvelle offre sur tout le territoire et particulièrement sur la CC4R.

Développement de l'offre d'eau et d'assainissement

Pour répondre aux exigences de la loi NOTRe, le transfert des compétences « eau et assainissement » des communes vers l'intercommunalité doit intervenir au plus tard au 1er janvier 2020. Pour préparer au mieux cet important changement, la Communauté de Communes a décidé de mener une étude préalable à ce projet afin de cerner tous les enjeux techniques, financiers et juridiques liés à ce transfert.

Durant l'année 2018, un technicien spécialiste de l'eau et de l'assainissement, Arnaud GANDER, va accompagner les élus des communes dans le transfert juridique, administratif et financier des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif et non-collectif » vers la communauté de communes.

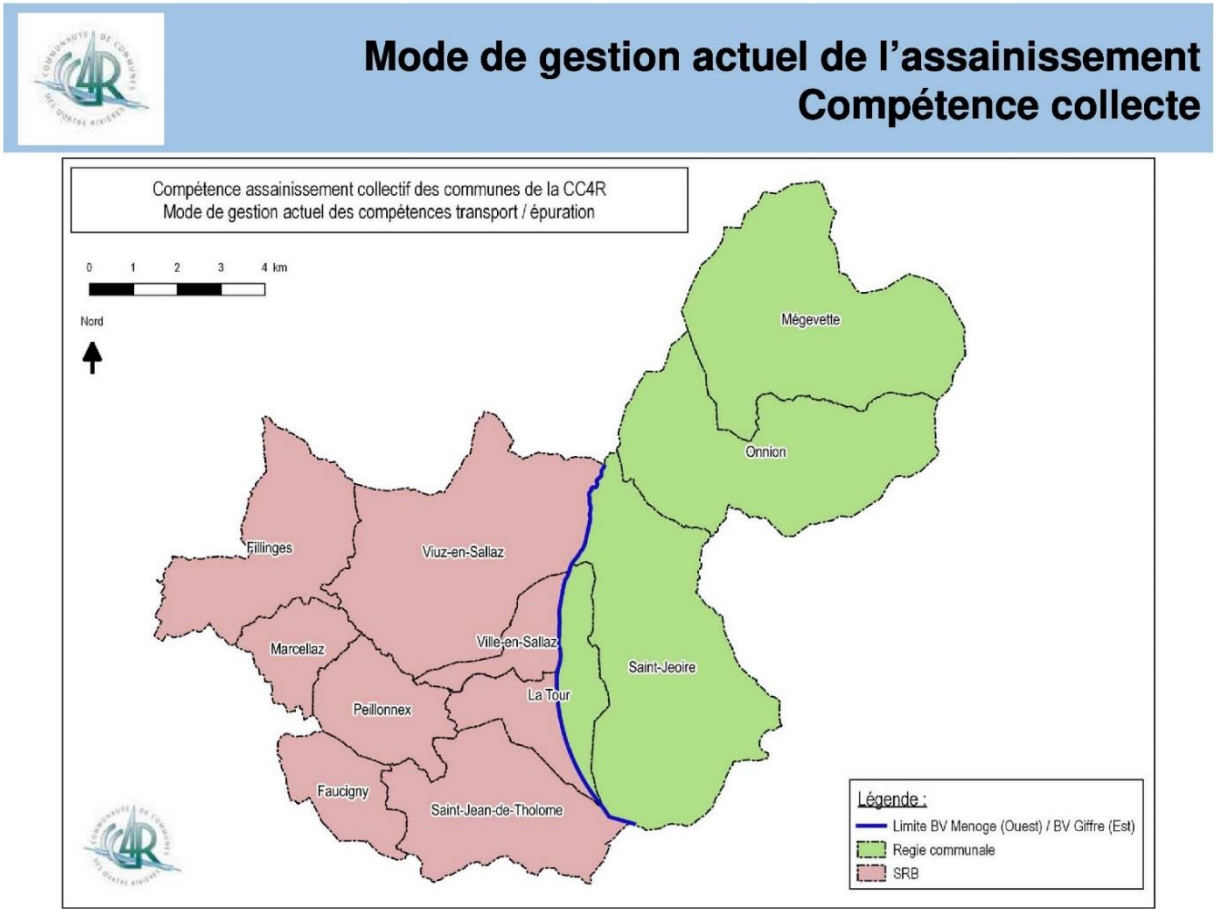

Pour cela, après avoir collecté des données fournies par les communes et les syndicats concernés et après avoir recueilli des analyses sur le terrain, plusieurs scénarios comparatifs seront présentés aux élus. L'objectif est de conserver un fonctionnement souple et indolore financièrement pour les habitants. Il s'agit également de prévoir à travers l'étude, les besoins de notre territoire en termes de consommation d'eau ou de nécessité de traitement des eaux usées. La préservation de notre patrimoine naturel doit passer par là !

III - Autres champs d'actions de la CC4R

Environnement – Politique déchets :

La construction de la déchetterie sur la commune de Saint-Jeoire :

La CC4R a lancé une nouvelle consultation pour la construction de la déchetterie sur la commune de Saint-Jeoire, suite à la déclaration sans suite lors du premier appel d'offres réalisé en 2017, pour cause d'absence de concurrence effective. En effet, à l'époque, une seule offre avait été déposée.
Le nouvel appel d'offres a été réalisé en scindant un deux lots ce lot unique initial.
Le marché était alloti de la manière suivante :

- Lot 1 – Bâtiment gros-œuvre – second œuvre ;
- Lot 2 – Serrurerie – signalétique de la déchetterie.

De plus, le lot 2 a été modifié pour permettre de mettre en place des dispositifs adaptés à un versement au sol des déchets verts et gravats. Ces deux dispositifs concerneront deux bennes dédiées aux déchets verts, ainsi que la benne localisée en bas de quais et dédiée aux gravats.
Le coût estimé des travaux dans le cadre de ce nouveau marché était de 232 000,00 euros hors taxes. Monsieur le Président rappelle que différentes subventions du Département et de l'Etat ont été obtenues pour la construction de la déchetterie au titre du FDDT et de la DETR, à hauteur de 380 000 €, soit 26 % du montant total des travaux relatifs à la déchetterie et répartis entre le précédent marché et celui dont il est question ici (soit 1 198 879,95 € HT).

La collecte des textiles :

La collecte des textiles, linges et chaussures est une collecte à vocation sociale. Mise en place en janvier 2018, elle a permis via les 12 bornes implantées sur le territoire, de collecter plus de 50 tonnes de textiles en 8 mois.
La collecte est assurée par l'association Alvéole, qui favorise l'insertion par le travail et la formation en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle.
Les textiles collectés seront triés suivant leur état d'usure. Les plus abîmés seront transformés en chiffons, ou broyés pour fabriquer de l'isolant thermique et phonique. Ceux en bon état seront vendus dans des friperies à moindre coût.
Ces deux nouvelles collectes permettront de financer des actions en faveur d'associations, tout en participant à la réduction des déchets par la valorisation des textiles et leur réutilisation.

Développement culturel et valorisation du patrimoine :

Le Réseau des bibliothèques IDELIRE en ligne !

Le réseau des bibliothèques a franchi une étape importante dans sa mise en œuvre. Après avoir installé et paramétré le logiciel de gestion des bibliothèques en 2015 dans chaque site, un Portail Internet a vu le jour en 2016. Cet outil interactif est une extension de la bibliothèque sur Internet. Premier moyen de communication du réseau des bibliothèques et de la culture en général en CC4R, il propose un outil moderne et facile d'accès pour de nouveaux services :

Programmation culturelle partagée sur l'ensemble du réseau des bibliothèques

1. **Réseau Idélire des dix bibliothèques : État d'avancement :**

Statistiques	2016	2017
Nb de prêts	62 963	65 164
Nb d'abonnés actifs	1 773	1 838
Ressources numériques mises à disposition de Savoie-Biblio	158	233
Nb d'ouvrages livrés par la navette « Alvéole »	2 500 documents	5 000 documents
Consultations du portail web	5 000 visites	6 530 visites
Animations	-	61

- 50 % d'augmentation du nombre d'ouvrages qui ont circulé par la navette « Alvéole ».
- En 2017, constitution d'une collection de documents CC4R, mise à disposition des bibliothèques pour un montant de 18 000 €.

Le choix des collections a fait l'objet d'une concertation des bibliothèques et les documents sont mis à disposition des autres bibliothèques grâce aux services de la navette.

- Une programmation concertée d'animations pour l'année (projet poésie hors- pistes, fête de la poésie, des contes, des ateliers slam et l'accueil d'un auteur pour les tout-petits (dans les crèches et dans les bibliothèques).
- Ateliers Petite Enfance

2. Animations du réseau Idélire :

Les 11 communes de la CC4R ont accueilli 64 animations sous forme d'ateliers, de rencontres ou d'expositions. Ces actions ont rassemblé plus de 1 300 participants autour du thème de la poésie (poésie associée à d'autres formes d'art).

Appréciation positive des équipes sur l'originalité des actions proposées, la qualité des intervenants, la participation du public et la dynamique enclenchée.

Au-delà de l'offre de prêts d'ouvrages et des différents services proposés aux lecteurs du réseau, l'expérience de 2017 montre que les petites bibliothèques de milieu rural peuvent aussi **devenir des terrains d'expérimentation** ou de **création culturelle** (ateliers d'écriture, résidences d'écrivains etc.) et participer à la promotion des nouvelles initiatives artistiques et culturelles sur le territoire.

Toutes les bibliothèques ont bénéficié d'animations en fonction des demandes adressées en début d'année, soit sous forme d'ateliers d'illustration, de slam, d'écriture, ou encore de rencontres (avec un auteur Petite enfance) avec un temps fort en décembre, « Fête de la poésie », qui a rassemblé les équipes autour d'un projet festif. Cette manifestation a permis de présenter les actions menées durant l'année et d'offrir aux habitants une journée de qualité en présence des acteurs de la chaine du livre (bibliothécaires, écrivains, poètes, illustrateurs, conteurs, libraire, éditeur, etc.).

Ces projets, portés et orchestrés par la coordinatrice du réseau Idélire, ont permis d'initier de nouveaux partenariats et de tisser des liens avec plus de vingt acteurs locaux (écoles de musique, crèches, écoles, collège, hôpital, MJC, Paysalp, association Lire et faire lire, et associations).

Cette programmation a été financée par la CC4R. Elle vient s'ajouter au budget des acquisitions des collections itinérantes, de la maintenance et du petit matériel informatiques (logiciel et portail web, code-barres, etc.), des abonnements aux ressources numériques (EduMedia, Philharmonie, « la souris qui raconte») et des services de la navette.

3. Accueil d'auteurs en résidence :

La CC4R a obtenu une subvention de la DRAC pour accompagner le projet « accueil de 2 auteurs en résidence » pour animer des ateliers d'écriture et d'illustration sur le territoire de la CC4R.

Ces ateliers, par leur régularité et par les multiples offres qu'ils proposent, ont permis de faire avancer l'esprit du réseau.

- Un noyau dur d'une vingtaine de participants impliqués dans les autres ateliers dans le cadre de la programmation poésie hors-pistes avec par exemple des ateliers slam ou dans l'organisation de la fête de la poésie.

Bilan très positif du passage des auteurs sur le territoire : qualité des rencontres, « humaines » qui ont permis de tisser des liens avec d'autres acteurs du territoire et l'ensemble des actions de l'année présenté lors de la fête de la lecture. Cet événement était aussi le lieu de restitution au public.

Les deux auteurs ont participé à une rencontre restitution avec des lectures et une présentation de leur expérience en mots et en images. Ils ont aussi participé aux dédicaces sur le stand librairie et aux différentes animations proposées lors de la fête (rencontres avec le public, scène slam…)

La proximité de ces auteurs présents sur le territoire, permet de partager une aventure commune, de faire ensemble de créer sous la houlette d'artistes de grande d'expérience, attentifs à la transmission et l'échange.

Pour continuer cette aventure, les ouvrages des auteurs ont fait l'objet d'une commande spécifique et les livres sont maintenant à disposition des lecteurs et peuvent circuler dans le réseau grâce à la circulation de la navette (qui passe tous les 15 jours).

Des auteurs impliqués, motivés, qui ont apporté leur soutien, leur savoir-faire avec bienveillance et leur empathie dans le respect de tous les participants.

4. **Rencontres avec le poète Joël Bastard :**

50 % d'augmentation du nombre d'ouvrages qui ont circulé par la navette « Alvéole ».

24 rencontres avec l'auteur, poète Joel Bastard qui a circulé sur tout le territoire dans les bibliothèques, collège, écoles, Centres de loisirs, à l'hôpital (avec des personnes âgées).

Pour une première expérience d'auteur, le choix des bibliothécaires était de proposer des ateliers d'écriture « hors les murs » pour aller à la rencontre d'un public qui ne fréquente pas les bibliothèques ou les lieux de culture avec des balades d'écriture, des ateliers dans des cafés, dans une boutique, sur le marché du village ou encore à l'église du village.

Des ateliers qui se sont déroulés dans une grande convivialité, où les publics se sont mélangés : des adolescents avec des adultes, des bénévoles avec les personnes âgées, des duos parents / enfants, des élus, des participants qui se sont pris au jeu de l'écriture et qui ont participé à plusieurs ateliers en circulant dans les communes.

5. **Rencontres avec l'illustratrice Ghislaine Herbera :**

5 rencontres avec l'auteur/illustrateur Ghislaine Herbera, qui ont permis de développer de nouveaux ateliers de création à destination des enfants ou des duos parents / enfants pour découvrir l'univers créatif de l'artiste.

75 enfants ont rencontré l'artiste avec 5 rencontres dans les bibliothèques pour la réalisation de masques qui ont fait l'objet d'une exposition commune.

6. **Organisation de la fête de la poésie :**

Un hommage à la poésie avec un événement « populaire » qui s'adresse à tous qui met en lumière une poésie de qualité et qui permet de mieux appréhender ce genre littéraire souvent rejeté et souvent qualifié d'hermétique, élitiste par la pratique et l'expérience qui permet à chacun de trouver ses mots, son rythme, la musicalité de sa vie.

Cette année poésie hors-piste a permis de découvrir des poètes et de lancer une démarche d'écriture via les ateliers et le slam. Une véritable dynamique s'est créée dans notre bibliothèque et même si les lecteurs n'étaient pas particulièrement demandeurs, ce thème les a touchés par le biais des animations proposées dans la diversité, des livres mis en présentation et des actions hors bibliothèque.

Tableau des animations par bibliothèque

Bibliothèque	Nbre d'animations	Type d'animations
Faucigny	2	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration
Fillinges	10	3 ateliers slam 1 scène slam 4 ateliers d'écriture (1 bibliothèque, 2 écoles, 1 centre de loisirs) 1 atelier d'illustration 1 rencontre poésie
La Tour	4	3 ateliers d'écriture (1 bibliothèque, 1 école, 1 hôpital)/1 conte
Marcellaz	2	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration
Megevette	2	1 Atelier écriture 1 rencontre (expo des créations)
Peillonnex	3	2 ateliers d'écriture 1 bibliothèque 1 centre de loisirs 1 conte
Onnion	5	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration 1 spectacle poésie 2 ateliers avec 1 auteur à la crèche

St Jeoire	8	7 ateliers d'écriture (2 collèges, 4 bibliothèque, 1 centre de losirs) 1 rencontre atelier avec 1 auteur pour les tout-petits
St Jean de Tholome	9	2 ateliers d'écriture (bibliothèque et centre de loisirs) 1 atelier « lire à Haute voix » (nuit de la lecture) 1 conte (nuit de la lecture) 1 lecture à la bibliothèque (nuit de la lecture) 1 spectacle (nuit de la lecture) 1 atelier d'illustration 2 rencontres avec 1 auteur pour les tout-petits à la crèche
Ville-en-Sallaz	1	1 atelier d'écriture
Viuz-en-Sallaz	7	4 ateliers d'écriture (3 bibliothèques, 1 centre de loisirs), 1 exposition 1 rencontre avec 1 auteur pour les tout-petits 1 atelier d'illustration (sur l'inde)
Fête de la poésie	11	1 Conte 2 spectacles (PE4Retécole de musique) 2 rencontres/auteurs 1 spectacle professionnel 1 atelier slam 1 scène slam 1 atelier BD au collège 2 rencontres/formation association Lire et Faire Lire

Conventions de partenariat

Association Paysalp :
L'association PAYSALP aide dans les domaines de :
La Gestion et Animation de sites culturels du territoire de la CC4R
Le don de la mémoire et la gestion de la Maison de la mémoire à Viuz-en-Sallaz,
L'organisation d'une programmation culturelle sur l'ensemble des communes et/ou sur des sites cibles

La CC4R soutient cette association à travers une subvention annuelle.
La convention d'objectifs de l'association Paysalp pour une durée de 4 ans (2017-2020). La subvention annuelle de 95 000 euros permettra de soutenir les actions suivantes :

- Animation des sites d'intérêt remarquable du territoire
- Encourager et préserver le don de mémoire
- Proposer une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire

Ecole de musique :
L'Ecole de musique « Musique en 4 Rivières » sous forme D'EPIC agit pour l'enseignement musical sur les 11 communes du territoire. Cette école est régie par les obligations d'administration publique tant sur le plan financier que sur le plan administratif et est chargée :

- D'assurer un enseignement musical débouchant sur des certificats et diplômes reconnus nationalement selon des règles réglementaires et les fédérations musicales nationales ;
- De favoriser par cet enseignement le recrutement et la prospérité des harmonies locales ;
- D'offrir des enseignements culturels accessibles en termes géographique, social et de lisibilité ;

Festival des chorales :

La Communauté de communes soutien l'association du festival de chorale de Megevette par une convention d'objectifs et de financement visant à encourager des rencontres autour du chant choral, gospel et groupes vocaux.

Château de Faucigny :
La CC4R a proposé en 2018 une programmation culturelle régulière sur le site du château de Faucigny en été. Ce lieu est par ailleurs très fréquenté par les familles qui apprécient le point de vue exceptionnel. L'aménagement permettra de recevoir des compagnies de théâtre, de musique, en croisant différents regards artistiques. (contes, poésie, musique, théâtre, cirque…).

L'enseignement musical prend une nouvelle dimension en Quatre Rivières

Dans le cadre du développement de l'offre d'enseignement musical sur le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières, les activités de l'association EMI-Do-Ré qui assurait ce service jusqu'ici, ont été reprises par l'établissement public « *Musique en 4 Rivières* ».
Cette évolution constitue une étape importante dans les perspectives culturelles du territoire. Les objectifs sont multiples : développer les classes existantes, diversifier l'offre d'enseignement, structurer les cursus, alimenter les entités musicales locales en musiciens bien formés, proposer à la population des enseignements de qualité avec un maillage efficace, rayonner sur tout le territoire par des prestations variées… Les axes de développement sont nombreux et cette nouvelle structure s'appuyant sur la cohérence administrative de l'intercommunalité aura les moyens organisationnels pour opérer ces évolutions dans les meilleures dispositions possibles.

La rentrée musicale à l'EPIC s'est effectuée la semaine du 17 septembre dernier avec pour l'heure 103 élèves nominatifs inscrits. Les 14 professeurs diplômés dispensent des cours de Piano, Guitare, Chant, Flûte à bec, Violon, Violoncelle, Percussions, Flûte, Clarinette, Hautbois, Saxophone, Cor, Trompette et Trombone ainsi que les cours de formation musicale indispensables à un apprentissage de qualité et l'éveil musical pour faire découvrir ou redécouvrir la magie musicale aux plus petits. Il reste des places disponibles dans certaines de ces classes, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec le nouveau directeur aux coordonnées suivantes :

Laurent Bel
Directeur Ecole « Musique en 4 Rivières »
28, Chemin de la Ferme Saillet 74250 FILLINGES
07 72 55 32 45 - musique4rivieres@cc4r.fr - musique4rivieres@gmail.com

Action Sociale - Enfance jeunesse :

L'association ADMR du Môle travaille dans l'objectif d'aider les habitants du territoire dans les missions suivantes :

- Aider matériellement et moralement à domicile à tous les moments de leur existence toute personne âgée, handicapée, malade ou toute famille habitant dans les communes où l'association exerce son action ;
- Coordonner et développer l'entente et la solidarité entre les différents acteurs (client adhérent, intervenant professionnel et bénévole, Communes) qui participent chacun à la production du service et lui donnent toute sa dimension ;
- Participer à l'animation de la vie locale et permettre la création d'emplois de proximité et de manière pérenne ;
- Garantir le suivi et la formation du personnel ;
- Assurer un lien avec les Communes afin de leur signaler toute situation d'administré rencontrant des difficultés pouvant être prise en charge par les CCAS ;

- Mettre en œuvre, à tous les niveaux d'intervention, une démarche qualité avec le soutien de la fédération ;
- Mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant une meilleure lisibilité du budget de l'association.

En 2018, l'association a bénéficié d'une subvention de 56 740 euros pour 28 370 heures réalisées.

Epicerie sociale, « Espace 2 Liberté »

L'association Secours Catholique met en œuvre un service d'aide alimentaire prenant la forme et respectant la charte d'Epicerie Sociale adaptée aux besoins de la population du territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

L'association Secours Catholique doit avoir comme objectifs :

- Proposer une aide alimentaire sous forme d'achat à prix réduits de denrées alimentaires (exclusion faites des alcools et cigarettes) aux familles situées en difficultés financières ;
- Accompagner ces personnes à se réinsérer socialement et sortir de leur isolement par le biais de l'organisation d'un temps d'animation collectif ;
- Développer des actions collectives : créer du lien social, rompre l'isolement, favoriser l'estime de soi, faire émerger les savoir-être et les savoir-faire.

En 2018, l'association a bénéficié d'une subvention de 9 000 euros pour soutenir son action. 5 familles ont pu être accompagnées en moyenne durant l'année 2018.

Convention de partenariat avec l'association MJCi Les Clarines sur le territoire de la CC4R

A partir du 1er janvier 2017, une nouvelle convention viendra régir les relations entre l'Association MJCi Les Clarines et la Communauté de Communes des 4 Rivières du fait de la reconduction pour 4 ans du partenariat financier.

A travers ce soutien, la CC4R souhaite mettre en œuvre et offrir à ces citoyens, une politique sociale et éducative intéressant l'ensemble de son territoire qui concerne les services suivants :

- l'accueil de loisirs 3-12 ans dans le cadre d'activités extrascolaires les petites et grandes vacances et les mercredis après-midis ;
- le développement d'un accueil du secteur des jeunes 13-17 ans qui pourra prendre des formes différentes en fonction des tranches d'âges avec des expérimentations sur les moins de 12 ans ;
- les activités culturelles, les activités de loisirs régulières, les activités à portée éducatives et les manifestations socioculturelles qui accueillent les enfants du territoire

Le projet initié et conçu par l'association MJCi Les Clarines vise à proposer des activités auprès de ses adhérents qui permettent d'offrir à la population, aux enfants comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité, d'accéder à l'éducation et à la culture et de se préparer à devenir des citoyens responsables d'une communauté active. Il est à noter que la convention prévoit que la CC4R participe annuellement au financement des actions portées par la MJCi à travers une subvention à hauteur de soit 238 703 euros en 2018.

Contrat Enfance Jeunesse CEJ avec la CAF74 pour les années 2016-2019

La CC4R a renouvelé le Contrat Enfance-Jeunesse pour une période de 4 ans, soit un CEJ 2016-2019. Sur la base du diagnostic partagé localement les services des communes et de la Communauté de Communes ont élaboré, en partenariat avec la CAF, les élus et les partenaires, associatifs notamment, un schéma de développement Petite enfance - Enfance - Jeunesse afin de maintenir et développer les actions mises en place en faveur de l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 18 ans.

La Communauté de Communes est porteur de différentes actions pour le CEJ 2016-2019 :

- Les modes de garde des enfants de 0-4 ans dans 5 multi accueils du territoire ;
- Le poste de coordinateur Enfance-Jeunesse ;

- Le service d'accueils de loisirs des enfants 3-12 ans et 12-18 ans pour les petites et grandes vacances et les mercredis après-midis ;

Cet engagement comprend les actions présentes et à venir réalisées par la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale « les Clarines » à destination des jeunes de 3 ans à 18 ans et par le nouveau concessionnaire des 5 établissements accueillant des jeunes enfants EAJE. **Pour l'année 2018, la CC4R a bénéficié d'une aide de la CAF de 374 499 euros.**

En parallèle des actions portées par la CC4R, la commune de Peillonnex bénéficie également d'une aide de la CAF74 au titre du CEJ pour son accueil périscolaire.

Environnement et Développement Durable

- **Alvéole** :

ALVEOLE est une Association loi 1901 à but non lucratif créée en 1994. Elle inscrit son action dans un programme national de lutte contre les exclusions avec le soutien du Conseil Départemental dans le cadre de son programme départemental d'insertion et de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi au travers du CDIAE et du service public pour l'emploi.

ALVEOLE intervient en particulier dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, notamment au travers de la mise en place, la consolidation et le développement de chantiers d'insertion.

La CC4R souhaite mettre en place une démarche de lutte contre les exclusions pour offrir aux personnes les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires des Minimas Sociaux, un outil d'insertion professionnelle durable adapté intégrant les différents acteurs.

Une équipe permanente sur la CC4R réalisant 188 jours de travail en 2018 réparti entre des travaux pour les communes et pour la CC4R

	Nb de jour
CC4R	46,5
Communes	141,5
Total	188

- **Contrat Vert et Bleu Arve-Porte des Alpes**

Le contrat vert et bleu est un outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité.

La CC4R est maitre d'ouvrage de 2 fiches action du CVB Arve-Porte des Alpes :

- FA n°19 - Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du corridor SRCE Arve Voirons et animer la concertation pour sa fonctionnalité
- FA n°20 - Pérenniser et augmenter la population de tétras lyre sur le Môle, réservoir de biodiversité

En 2018, les deux actions ont été engagées. La population des Tétras lyre du Môle et son milieu de vie ont fait l'objet de suivi durant un cycle annuel (hivernage, reproduction, nidification). Une étude des déplacements de la grande faune sur 12 mois a été démarrée avec notamment la pose de 12 pièges photos sur le corridor SRCE Arve Voirons.

- **Contrat de territoire Espace Naturel Sensible**

La mise en œuvre du contrat de territoire signé en mars 2017 se poursuit en 2018 avec le démarrage des actions suivantes :

- Restauration des mares forestières à Rubanier nain
- Inventaires et suivi de la flore remarquable
- Restauration et préservation des pelouses sèches
- Organiser une gestion commune de l'exploitation forestière à l'échelle des massifs
- Prévoir les dangers potentiels de chute de blocs dans les anciennes carrières de meule du Mont Vouan
- Rédaction d'une stratégie pastorale
- Réalisation de 3 animations sur les espaces naturels sensibles

La mise en œuvre du contrat a généré une dépense de 69 558.25 € HT de dépense d'investissement en 2018.

- **Lac du Môle**

La CC4R poursuit sa mission d'entretien et d'amélioration du site touristique du Lac du Môle avec en 2018 un budget de 47 600 € d'investissement et de 28 000 € de fonctionnement (hors personnel).
L'année 2018 a permis notamment de sécuriser les pontons par la pose d'un garde-corps, la création d'un espace sécurisé pour l'avifaune, la poursuite de l'élagage des arbres et la pose d'une fontaine de granite. A noter également, les travaux de réfection du cheminement dont le coût était attaché au budget 2017.

- **Grotte du Baré**

La Grotte du Barré située sur la communes d'Onnion présente un intérêt indéniable sur le plan archéologique en raison de la richesse et de l'ancienneté du site au niveau départemental car renfermant, en outre, des objets archéologique mais aussi des ossements appartenant à des espèces animales pour certaine disparues comme l'ours et le lion des cavernes (16 000 ossements d'animaux répertoriés).
Suite à des fouilles non autorisées, la grotte a été sécurisée par la CC4R en 2013 par la pose d'une grille. En 2018, la grille a été fracturée et des fouilles illégales ont été constatées. La CC4R a procédé à la réparation et le renforcement de la grille pour un montant de 5 130 € HT.

- **Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer**

Le PPT Roc d'Enfer permet d'améliorer « l'outil de travail » en alpage. Il est en œuvre depuis 2012 et jusqu'en 2018, avec un budget soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe. Le PPT a permis de financer 53 projets pour un montant de 988 811 € (Régions AURA : 318 837€, Europe : 322 925 €, Conseil départemental : 16 944 €). Les actions portent sur des travaux pour les accès à l'alpage, l'alimentation en eau, les cabanes de berger et la lutte contre la fermeture par la forêt.
Suite à la fin de ce plan, la CC4R a renouvelé son souhait de poursuivre ces actions en faveur des alpages et a renouvelé sa confiance à la Communauté de Commune du Haut-Chablais pour faire le bilan du PPT Roc d'Enfer 2012-2018, rédiger un PPT 2019-2024 et le mettre en œuvre.

GESTION DES TERRAINS DE FOOTBALL

Un nouveau terrain synthétique de football pour Saint-Jeoire

En substitution de la commune, la Communauté de Communes vient de terminer la réhabilitation du terrain synthétique de football de Saint-Jeoire. Cet équipement sportif intercommunal a bénéficié d'une réhabilitation totale depuis les derniers travaux de transformation en 2003.

Ce terrain est utilisé par deux clubs de football, soit environ 400 joueurs locaux, mais également par les écoliers et les collégiens. Du fait de cette grande utilisation, les élus ont choisi un sol synthétique performant, répondant à la fois aux exigences de la fédération française de football et aux normes sanitaires en vigueur. Les travaux ont été entrepris pendant l'été 2018, permettant aux 2 clubs de reprendre la saison sur le nouveau terrain. Enfin, des gradins et des travaux de sécurisation du site ont vu le jour afin de permettre au public de profiter des compétitions dans les meilleures conditions.
Le coût total des travaux s'élève à 342 842 euros HT, dont 200 000 euros proviennent de la commune de Saint-Jeoire.